



Innovons, pour l'intérêt général.

Brice Nkonda
Conseiller national UDI

*Pour que chacun puisse
disposer du minimum vital :
créons un revenu de base,
à vie.*

Note contextuelle

Depuis le 1^{er} choc pétrolier de 1973, qui marque la fin des Trente Glorieuses, période d'après-guerre caractérisée par une croissance continue, la France est en crise. Le chômage de masse a fait son apparition, et les mesures politiques n'ont, jusqu'ici, jamais permis de l'endiguer. Nous vivons ainsi dans la nostalgie de l'âge d'or de ces Trente Glorieuses, dans le mythe d'un plein emploi qui serait la solution à tous nos maux. Or, ce taux d'emploi nous livre une toute autre vérité : depuis les années 60, celui-ci a progressé. Pour les 20-60 ans, il était de 67% en 1960 alors qu'en 2010 ce même taux était de 76%. Cela était notamment lié au fait que nombre de femmes, travaillant à la maison, n'étaient pas comptabilisées : elles se situaient, alors, hors statistiques. Le plein emploi est donc bien un mythe : celui-ci n'a jamais été atteint. En revanche, ce qui a pu être observé, c'est une croissance de l'emploi qui a été parallèlement accompagnée par une croissance du chômage avec, depuis le milieu des années 90, une décroissance de la protection sociale (prestations de santé, retraites...). En définitive, les gouvernements qui se sont succédés, qu'ils soient de droite ou de gauche, n'ont jamais été en mesure de garantir des conditions de subsistance décentes à l'ensemble des citoyens. Seuls certains s'en sont rapprochés, profitant de circonstances économiques favorables.

Ces vingt dernières années, pour revenir à un passé plus récent, nous assistons, en France, au spectacle affligeant d'un pays qui ne parvient pas à se réformer pour créer une nouvelle dynamique économique porteuse de croissance et d'emploi. Au lieu de mettre en œuvre, à grande échelle, un programme innovant qui permettrait un redémarrage de l'activité, les pouvoirs publics se muent en gestionnaires du déclin : ils orchestrent, d'une part, le face-à-face entre agents du Pôle Emploi et chômeurs et, d'autre part, organisent la taxation à outrance d'une classe moyenne excédée par tant de prélèvements. Dans cette situation où la pression fiscale subie par les uns finance la pression sociale inhérente au chômage des autres, il est vital que la force publique donne des perspectives, sans quoi les divisions et tensions peuvent s'exacerber. La mauvaise conjoncture ne peut être l'excuse permanente : la responsabilité est celle de l'Etat, il s'agit de sa prérogative. Cette configuration illustre bien, comme l'avait prédit

Hannah Arendt, le cauchemar que représente une « société du travail sans travail ». Pour autant, à l'instar du gouvernement Schröder, en Allemagne, il ne s'agit pas de passer d'un régime de droit à l'aumône en réduisant le montant et la durée des allocations chômage tout en renforçant le contrôle et la culpabilisation des bénéficiaires.

Au regard des valeurs universelles portées par la France, notamment à travers les Droits de l'Homme, et le nécessaire besoin de réforme de notre contrat social, il n'est plus possible que les chômeurs et la classe moyenne, qui fait l'objet d'un matraquage fiscal, soient mis dos à dos. Toutes deux victimes d'un mode de fonctionnement qui a atteint ses limites, ces populations ne peuvent supporter plus de régulation étatique sans la conquête d'un droit politique nouveau, à même hauteur révolutionnaire que le suffrage universel. Dans ce contexte, je propose que soit institué un revenu de base à vie, versé à chaque français, chaque mois, de la naissance à la mort, que l'on soit chômeur, actif ou retraité. Ce revenu viserait à garantir une rentrée d'argent à tous, d'un montant permettant de vivre, indépendamment des besoins spécifiques à chacun. Cela pourrait être un revenu de l'ordre de 800 euros pour un adulte, un enfant toucherait la moitié de cette somme et serait gérée par ses parents ou un tuteur légal. Cette idée d'un revenu de base est, par ailleurs, très ancienne puisqu'elle a séduit le philosophe Thomas Moore dès le 16^e siècle et, bien plus tard, l'apôtre du libéralisme économique Milton Friedman. Ici, il s'agirait plus spécifiquement d'un revenu qui s'ajouterait au salaire pour qu'une progressivité des revenus soit assurée, et qui, pour les majeurs inactifs, serait versé en contrepartie d'une action d'utilité publique (service civique, association...) pour un tiers de leur temps.

Pourquoi créer un revenu de base à vie ?

1. Un revenu de subsistance assuré pour chacun

La précarisation progressive des individus peut, avec le revenu de base, être endiguée, et sécuriser nos étudiants, nos séniors, nos entrepreneurs et nos artistes.

Dans un pays développé comme le nôtre, et qui, a fortiori, se fait l'étendard des Droits de l'Homme à travers le monde, il est contradictoire de constater la précarisation croissante de notre population. Aussi, cette tendance n'est-elle plus conjoncturelle : elle est devenue, au fil des années, structurelle. Si le taux de chômage, en France, se situe à un niveau très élevé (10% en 2014), certaines catégories sont plus fortement touchées que d'autres : jeunes, séniors, ruraux, banlieusards. Au-delà de cette tendance générale, les classes créatives de notre société sont en proie à des difficultés financières qui ne leur permettent pas d'envisager l'avenir, voir leur présent, avec sérénité. Lorsqu'un étudiant, un entrepreneur, ou un artiste, ne peut plus surmonter ses contingences financières, c'est toute la dynamique intellectuelle, culturelle, économique du pays qui s'affaiblit. Certains étudiants sont contraints d'abandonner leurs études car ils manquent d'argent : pour une mise en perspective, le budget moyen d'un étudiant est de 681 euros par mois quand ses dépenses de loyer sont en moyenne de 425 euros par mois (enquête Observatoire de la Vie Etudiante). Les jeunes entrepreneurs et les artistes ont eux aussi besoin, pour se lancer, de disposer d'un minimum de fonds pour pouvoir vivre. Pour tous ces publics, mais également pour les militants associatifs, les citoyens investis dans la vie de leur quartier, le revenu de base à vie leur permettrait de disposer du minimum vital.

2. Du temps pour se consacrer à d'autres activités que le travail rémunéré

Le revenu de base à vie permettrait, aux citoyens qui le souhaitent, de libérer du

temps pour se vouer à des activités qu'ils considèrent comme étant importantes.

Chaque individu porte en lui son travail et ses objectifs personnels. Quand ces deux composantes ne coïncident pas parfaitement, les objectifs personnels sont souvent abandonnés quand ils ne peuvent être convertis en argent. D'ailleurs, une part de la consommation compense les frustrations engendrées par l'obligation d'avoir un emploi considéré comme peu épanouissant en tant que tel. Dans ce cadre, la mise en place d'un revenu de base, c'est donner le choix à chacun de s'engager dans des activités auxquelles il donne du sens. Potentiellement, cela peut être un puissant catalyseur, un dispositif qui peut, lui aussi, être vecteur de richesses économiques et sociales. Avec ce revenu assuré, il serait possible, pour ceux qui le souhaitent, de se réapproprier leur bien le plus précieux : le temps. Ce temps pourrait être consacré à soi, à sa famille, aux autres. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir un travail pour être actif, pas nécessaire de percevoir un salaire pour avoir une activité considérée comme utile pour la société. Se mobiliser pour participer à la vie de la cité, créer du lien social, s'investir dans une association en tant que bénévole, toutes ces formes d'engagement peuvent être bénéfiques. Il faudra, par contre, s'assurer de la mobilisation citoyenne effective des personnes faisant ce choix, pour un tiers de leur temps libre. Aussi, cette nouvelle manière d'aborder le travail permettrait d'avoir une approche plus sereine du monde du travail, sans peur du chômage. Et, celles et ceux qui diminueraient leur temps de travail libèreraient autant de places dans les entreprises.

3. Un revenu versé en contrepartie d'une activité d'utilité publique

Le degré de sécurisation du revenu de base justifie, à lui seul, que les bénéficiaires sans emploi soient sollicités, en contrepartie, sur des activités civiques.

Le revenu de base, versé à vie, constituerait une avancée majeure pour l'ensemble des citoyens, notamment pour les plus démunis. Avec lui, chacun aurait l'assurance d'avoir le minimum

pour vivre. Cela signifie, par exemple, que les personnes sans domicile fixe en bénéficieraient, ce qui serait, à cet égard, une incontestable preuve de notre degré de civilisation. Ce revenu, comme la plupart des aides d'Etat, entrerait néanmoins dans le cadre d'une redistribution de l'impôt. Pour accepter l'effort à consentir pour qu'il soit mis en place, les bénéficiaires sans emploi, ayant par conséquent du temps de disponible, seront sollicités en contrepartie. Cette mesure de solidarité doit s'inscrire dans une logique de réciprocité équilibrant droits et devoirs. Ainsi, tous les bénéficiaires non actifs devront consacrer un tiers de leur temps, soit un à deux jours par semaine, à une activité d'utilité publique. Cette activité pourra s'effectuer au sein d'une association reconnue, d'un organisme accrédité par le Service Civique, ou dans le cadre d'une collectivité. Dans ce dernier cas, chaque collectivité pourra faire état des travaux nécessitant une aide extérieure. A l'inverse, les bénéficiaires pourront eux aussi être force de proposition sur des actions de proximité à mener. Si la collectivité les valide, celles-ci pourront être comptabilisées. En définitive, consacrer un tiers de son temps pour le bien public n'empêchera pas d'avoir le reste du temps pour soi et, autre avantage, ne créera pas un dispositif qui encourage à la paresse, ce qui limitera assurément tout effet d'aubaine.

4. Une progressivité des revenus garantie pour les salariés

Un nombre croissant de salariés éprouve un sentiment d'injustice en constatant que leur travail ne leur assure pas un meilleur niveau de vie que le chômage : le revenu de base peut y remédier.

En mettant bout à bout toutes les charges inhérentes à une activité salariée, que ce soit la garde des enfants, les frais de transport, de restauration, et les impôts sur le revenu, élevés dans la conjoncture économique actuelle, certains salariés ont le sentiment de gagner autant, voire moins, que les personnes qui se contentent de leurs indemnités chômage. Si, de manière effective, cela ne concerne que quelques cas, il n'en reste pas moins que l'écart de niveau de vie entre ces deux situations n'est pas suffisamment net : du côté des salariés les plus

précarisés, cela crée un sentiment d'injustice vis-à-vis des allocataires qui ne font pas plus d'efforts que cela pour retrouver du travail. Aussi, dans un système où les allocations sont soumises à des conditions de ressources, il n'est pas toujours avantageux d'accepter un emploi lorsque cela occasionne une perte de revenu. A cet égard, il est primordial de supprimer les trappes à inactivité existantes de sorte à ce qu'il soit toujours financièrement plus intéressant de reprendre un travail que de vivre volontairement aux crochets de l'Etat. Dans ce but, le revenu de base apporterait une réponse décisive : les salariés seraient mécaniquement mieux payés que les allocataires, bénéficiant eux aussi du revenu de base, en plus de leur salaire. De ce point de vue, le revenu de base recréerait de la progressivité, et instituerait des grilles de rémunération incitant à aller travailler. Or, pour que cela soit effectif, le revenu de base ne doit pas entrer dans l'assiette du revenu imposable, et doit coexister avec le maintien d'un salaire minimum.

5. Un financement basé sur le principe des vases communicants

Pour financer le revenu de base, il n'est pas nécessaire de créer des taxes et impôts en plus : il s'agit plutôt de transférer les aides existantes vers un pot commun.

Jusqu'ici, La mise en place du revenu de base ne coûterait pas nécessairement plus cher que les dépenses sociales qui sont actuellement consenties tous les mois par l'Etat. Il se substituerait, partiellement, ou en totalité pour éviter les doublons, à des aides comme les allocations chômage, les pensions de retraite du régime général, les allocations logement ou familiales. Seules certaines aides spécifiques ne seraient pas prises en compte (exemple : allocation handicapés). Ainsi, en regroupant toutes ces aides conditionnelles versées, le financement du revenu de base obéirait au principe des vases communicants, en tous cas pour l'essentiel. Suivant cette logique, il suffirait, pour l'augmenter, de diminuer proportionnellement certaines allocations, et inversement. Par ailleurs, du fait que chacun puisse, grâce à ce revenu, disposer d'un pouvoir d'achat plus élevé, ce dispositif serait l'un des

leviers d'un redémarrage de l'économie. La TVA étant l'impôt direct que tout le monde paie, même un bénéficiaire du RSA, cette taxe constituerait, en conséquence, une seconde source de financement. Enfin, il n'est pas exclu de réfléchir à d'autres modes de financement potentiels tels que la taxe sur les transactions financières, si toutefois celle-ci voit le jour, ou sur des économies de gestion liées à la simplification du dispositif d'aides sociales car, au final, la mise en place du revenu de base serait plus lisible pour tout le monde. Dernier point : un observatoire chargé de maîtriser les risques liés au financement et au fonctionnement de ce revenu doit être mis en place.

6. Une optimisation du fonctionnement de la sécurité sociale

En établissant un revenu de base fixe, cela amène une simplification dans la gestion de la sécurité sociale, et donc une optimisation, notamment économique.

Etant distribué à chaque individu, quelle que soit sa situation conjugale, familiale, ou de son mode de cohabitation, le revenu de base simplifierait le système de sécurité sociale. Dans le cas du RSA, en 2013, une personne percevait 425 euros (forfait logement et APL exclus) quand un couple percevait 609 euros : avec le revenu de base, une somme fixe, forfaitaire, serait versée à chacun. Cette individualisation de la sécurité sociale aurait pour corollaire une diminution des frais administratifs : cela éviterait, entre autres, les opérations de régularisation dont, notamment, le phénomène de trop-perçu. Celui-ci est un fléau qui mine le système du RSA, accroît l'incertitude des pensionnaires, et la pression sur les fonctionnaires de la CAF. Les agents en sont d'ailleurs réduits à vérifier les dossiers plutôt qu'à accompagner les personnes dans leur parcours. D'autre part, le processus d'indemnisation ainsi simplifié supprimerait le non recours au revenu de base : aujourd'hui, un tiers des ménages éligibles au RSA socle, et deux tiers de ceux éligibles au RSA activité, complément de revenus pour les personnes au salaire modeste, ne le demandent pas en raison d'un manque d'information, ou de la lourdeur des démarches administratives. Le revenu de base serait, lui,

distribué automatiquement, à tous, ce qui permettrait de réduire la pauvreté et les inégalités. Au regard des expérimentations qui ont été menées dans des pays comme l'Inde ou la Namibie, le revenu de base pourrait induire d'importantes économies sur le coût de santé, mais aussi au niveau social et éducatif.

7. Un revenu socle facilitant une flexisécurité du marché du travail

Le revenu de base constitue un socle apportant un premier niveau de sécurisation des revenus : il peut être apparenté à une sécurité autorisant l'introduction d'une flexisécurité.

Avec l'instauration d'un revenu de base à vie, il serait plus facile de réformer notre économie dans le sens d'une flexisécurité autorisant les chefs d'entreprise à licencier plus facilement en situation de baisse de leur carnet de commandes avec, en contrepartie, des indemnités plus longues et importantes pour les personnes ayant été licenciées. Le revenu de base constituerait une première brique d'indemnisation garantie, pouvant être complétée pour arriver à un niveau d'indemnisation plus élevé. Aussi, avec cette flexisécurité, les PME, qui hésitent à embaucher en période florissante, redoutant les procédures de licenciement dues à une conjoncture qui se retourne, n'auraient plus ce frein à l'embauche. Dans ce contexte, il serait opportun de mettre en place le contrat de travail unique : celui-ci matérialiserait le licenciement simplifié, applicable immédiatement à tous les contrats existants. Les CDI passeraient, de facto, sous le régime des contrats uniques ; les CDD seraient, eux, remplacés au fil des renouvellements de contrat. Celles et ceux qui se voient proposer des stages, CDD, et autres emplois précaires, comme c'est le cas pour les jeunes, ne seraient plus, avec ce contrat, considérés comme des sous-citoyens. Ils pourraient, par exemple, se présenter plus facilement devant un propriétaire pour louer un appartement. Enfin, pour que les entreprises ne licencient pas abusivement, le contrat unique doit être assorti d'une possibilité de moduler les cotisations d'assurance chômage des employeurs en fonction du nombre de licenciements, une sorte de taxe sur les licenciements.

« Il n'est rien au monde
d'aussi puissant qu'une idée
dont l'heure est venue. »

Victor HUGO